

ALSACE CONTREFAÇONS

SANS

LA CONTREFAÇON, UN RISQUE QUI PÈSE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS À L'EXPORT.

La contrefaçon concerne tous les secteurs d'activité. Elle prend des formes parfois difficiles à repérer, contre lesquelles il est donc malaisé de lutter. Face à des réseaux toujours plus réactifs et organisés, les entreprises ne savent souvent pas quels recours engager. Les PME alsaciennes exposées aux risques de la contrefaçon à l'export peuvent désormais obtenir un soutien en région.

QUE FAIRE SI VOTRE ENTREPRISE EST EXPOSÉE À CE RISQUE ?

Concrètement, les PME alsaciennes, victimes de contrefaçon ou susceptibles de l'être, peuvent saisir la commission technique régionale « Alsace sans contrefaçons ». Cette instance réunit autour des CCEF (Conseillers du commerce extérieur de la France), la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), les Douanes et Business France. Il s'agit de la déclinaison régionale du dispositif national « France-PME sans contrefaçons ».

POURQUOI SAISIR LA COMMISSION « ALSACE SANS CONTREFAÇONS » ?

La commission « Alsace sans contrefaçons » examine, dans des conditions strictes de confidentialité, les demandes des entreprises. Elle effectue si nécessaire une audition des demandeurs. Elle s'engage à étudier les moyens de recours adaptés à la situation des entreprises en faisant appel, si besoin est, à des experts extérieurs qu'elle choisit.

La commission transmet une réponse aux PME qui font appel à elle, suggérant les actions à mettre en œuvre ou signifie, le cas échéant, une fin de non-recevoir. Elle peut proposer un suivi individuel des résultats. Elle intervient à titre gratuit.

COMMENT SAISIR LA COMMISSION « ALSACE SANS CONTREFAÇONS » ?

Pour s'adresser à cette commission, l'entreprise doit remplir un formulaire de qualification disponible sur le site internet : <http://www.cnccef.org/1295-france-pme-sans-contrefacons.htm>.

Contact : Guy MEYER Comité Alsace des conseillers du commerce extérieur (secrétariat : e.sturm[at]alsace.cci.fr)